

Avenir des pensions : l'inquiétude des Belges

« Une prise de conscience semble faire son chemin et amener les Belges à intégrer le fait que l'âge légal de la pension devra être repoussé »

Emmanuel LEJEUNE

82 % des sondés pensent que le financement des retraites doit constituer une priorité pour les autorités.

Une enquête Ipsos confirme ce qu'on pressent :

75 % des Belges sont pessimistes sur l'avenir de leur pension.

● **Pascale SERRET**

C'est Ogeo Fund, le 5^e fonds de pension belge (spécialisé dans les pensions légales des institutions publiques et parapubliques), qui a commandé cette enquête à Ipsos. Un peu plus de 1 000 Belges de 25 à 70 ans ont été sondés par internet. On en retient que la moitié des sondés souhaite prendre sa retraite avant 65 ans et que la majorité se disent inquiets pour le financement des retraites en général et de la leur en particulier.

Le point avec Emmanuel Lejeune, membre du comité de direction d'Ogeo Fund.

Emmanuel Lejeune, peut-on constater certaines évolutions dans les préoccupations des sondés ?

C'est la première enquête d'opinion de ce type que nous menons. Mais en 2013, nous avons initié une recherche sur le financement des pensions des administrations provinciales et locales en Wallonie et à Bruxelles : 70 % des communes en Wallonie et à Bruxelles n'ont pas constitué de réserves pour faire face aux futures charges de pension. Au plus tôt des mesures seront prises, au plus vite leurs effets structurels se feront ressentir et permettront d'alléger la charge des pensions et de faciliter

leur financement. L'enquête Ipsos démontre que 75 % des Belges sont pessimistes sur l'avenir de leur pension. Il s'agit donc de deux enquêtes différentes mais dont les résultats sont similaires : l'avenir des pensions est un sujet au cœur de toutes les préoccupations !

69 % des personnes interrogées pensent que c'est inévitable : il va falloir travailler plus longtemps. Le Belge est prêt à voir un relèvement de l'âge légal de la pension ?

Les Belges semblent avoir intégré toute une série d'éléments : la hausse de l'espérance de vie, la baisse de la natalité, l'allongement des études, les départs à la retraite anticipés, les pertes d'emploi... Cela a donc un impact sur la période de financement des cotisations ainsi que sur le laps de temps durant lequel la pension est perçue. Une prise de conscience semble donc faire son chemin et amener les Belges, tout comme cela se fait dans d'autres pays, à intégrer le fait que l'âge légal de départ à la retraite devra être repoussé.

Constatez-vous une différence de perception entre les hommes et les femmes sur l'avenir des pensions ?

Oui. Ces éléments, entre autres : 73 % des femmes pensent que leur pension ne sera pas suffisante

pour maintenir un niveau de vie satisfaisant (62 % pour les hommes) et 4 femmes sur 5 ne sont pas confiantes à l'égard de leur pension (31 % des hommes manifestent un certain degré de confiance).

Les sondés préconisent le développement de l'épargne dans le cadre d'un fonds de pension complémentaire financé par l'employeur et l'employé. Vous aussi, sans doute, en tant que fonds de pension. Ce système

pourrait-il prendre le pas sur le système légal actuel ?

Il n'existe pas de solution unique applicable à toutes les administrations locales. Il semble difficilement imaginable que le système de pensions complémentaires prenne le pas sur le système de pensions légales mais il fera partie de la solution globale du financement en Belgique. ■

73 % des femmes pensent que leur pension ne suffira pas pour maintenir un niveau de vie satisfaisant.

Un Belge sur deux partirait avant 65 ans

1. Ne pas attendre 65 ans Trois travailleurs belges sur quatre sont incertains à l'égard de leur pension, mais 49 % d'entre eux envisagent quand même de la prendre avant 65 ans, selon l'étude Ipsos-Ogeo Fund diffusée hier.

2. Épargner, même en début de carrière 65 % des Flamands, 70 % des Wallons et 82 % des Bruxellois estiment que leur pension ne sera pas suffisante pour maintenir leur train de vie. Même si 67 % d'entre eux ont déjà commencé à épargner pour leur retraite. Dont une bonne partie s'est lancée avant

d'avoir 30 ans (44 % de la population).

3. Plus d'infos, SVP Près de 80 % des non-retraités s'estiment insuffisamment informés sur leur future pension. Ces derniers souhaiteraient recevoir une estimation du montant exact (87 %) et le mode de calcul de leur pension légale (66 %). Ils sont également 86 % à considérer que le fait de recevoir une estimation annuelle de leur pension légale, et ce dès le début de leur carrière, les inciterait à mieux préparer leur retraite.

4. Moins de 70 % du net Près d'un tra-

vailleuse sur deux estime que, au moment de sa retraite, ses revenus représenteront moins de 70 % de son dernier salaire net.

5. Priorité au financement Plus de 4 personnes interrogées sur 5 (82 %) considèrent enfin que les autorités publiques devraient en priorité assurer un financement adéquat des retraites.

6. Rendre obligatoire 76 % des Belges estiment que les trois régimes de pension (public, privé et indépendant) devraient être har-

monisés. De même, 64 % des personnes interrogées jugent que la constitution d'une pension complémentaire devrait devenir obligatoire, alors qu'ils ne sont que 39 % à bénéficier d'un plan de pension complémentaire actuellement.

7. Bosser plus longtemps Près de 70 % des sondés pensent qu'il est inévitable dans le futur de devoir travailler plus longtemps et de partir plus tard à la retraite. ■

Elles méconnaissent leurs droits à la pension

• Catherine ERNENS

Près de 80 % des non-retraités se disent mal informés sur leur future pension. Pour les femmes, cette méconnaissance se révèle souvent plus dramatique encore que pour les hommes. «*Les plus âgées s'en mordent les doigts quand elles découvrent le montant avec lequel elles devront vivre jusqu'à la fin de leur vie. Elles se retrouvent piégées. Les jeunes femmes devraient s'en soucier dès la sortie de leurs études, même si elles sont à ce moment dans des autres préoccupations qui sont de parvenir à élever leurs enfants tout en gagnant leur vie*», prévient Soizic Dubot, coordinatrice à Vie féminine, le mouvement féministe du monde chrétien.

Vie féminine avait mené en 2007 une campagne pour inciter les femmes à se soucier de leur pension. «*Nous avons alors calculé que l'écart entre les pensions des hommes*

et celles des femmes est de plus de 30 %. Et cela n'a pas évolué favorablement depuis lors», affirme Soizic Dubot.

Tout est dans tout. Les carrières des femmes restent discontinues. Elles sont moins souvent dans des secteurs porteurs ou sont moins souvent cadres. Elles ont donc moins accès aux pensions complémentaires et ont moins les moyens de mettre de côté pour leur fin de vie. Elles font énormément de temps partiels qui entraînent des pensions tout aussi partielles. «*Et en plus elles ont une méconnaissance des droits qui existent. Même les syndicats souvent ne sont pas au courant*», déplore Soizic Dubot.

Il existe ainsi un statut pour les travailleuses à temps partiel et qui leur permet de maintenir leurs droits complets à la pension et une couverture complète. Il y a une condition : il faut qu'elles

aient été forcées à travailler à temps partiel. Mais c'est le cas d'énormément de femmes qui travaillent dans le secteur du nettoyage ou de la grande distribution.

Jongler avec les congés thématiques permet aussi de réduire son temps de travail quand les enfants le réclament tout en permettant une couverture pour sa pension. Les congés parentaux sont limités dans leur durée mais les papas y ont tout autant droit. Mais ils y font moins appel, certainement dans le but réel de s'occuper des enfants. Et surtout : «*Cet accès complet à la pension dans le cadre des congés thématiques est de plus en plus menacé dans les réformes que les politiques veulent adopter. Or les droits ont déjà reculé puisque les jeunes femmes en début de carrière ou dans des contrats précaires n'y ont pas accès. Nous tenons ça à l'œil mais nous sommes inquiètes.*» ■

Marcel veut rester fonctionnaire européen jusqu'à 70 ans'

«Moi je compte bien rester en fonction jusqu'à mes 70 ans. Désormais, de nouvelles dispositions nous le permettent. Et tant qu'on est en forme, pourquoi pas», explique Marcel, 64 ans, fonctionnaire européen à Luxembourg.

L'accès à la pension pour les fonctionnaires européens, depuis le 1^{er} janvier de cette année, a été reculé. Cette réforme ne s'est pas faite sans mal. Elle a même donné lieu à la toute première grève de toute l'histoire des eurocrates. Le 5 juin 2013, 3 500 fonctionnaires du Conseil de l'Union européenne, furieux, étaient dans les rues. L'âge de départ à la retraite devait alors passer de 63 ans à 67 ans. L'Europe, déjà largement et régulièrement égratignée pour ses salaires et avantages plantureux, a tenu bon.

On notera au passage qu'il y a souvent de la confusion dans les montants de pensions mentionnés. Les pensions des anciens commissaires européens ou des juges européens atteignent effectivement des montants vertigineux après des prestations à durée limitée. Les fonctionnaires doivent compter au moins 10 ans de carrière et toucheront alors 19 % de leur traitement de base. Sur les 40 000 eurocrates, quelque 26 000 sont des «hauts fonctionnaires», donc très bien rémunérés : 6 500 euros nets en moyenne.

Quoi qu'il en soit, désormais, l'âge normal du départ à la retraite est fixé à 66 ans pour les fonctionnaires recrutés après le 1^{er} janvier 2014 et à 65 ans pour tous les autres. Il reste cependant possible de prendre une retraite

anticipée à partir de 58 ans, mais avec un montant réduit ou de continuer à travailler jusque 67 ans ou même comme Marcel envisage de le faire, jusqu'à l'âge de 70 ans. Mais cela reste, pour l'heure, tout à fait exceptionnel.

«La commission doit donner l'exemple aux états membres, justifie l'eurocrate. Nous l'avons fait depuis plus de dix ans en matière d'égalité entre hommes et femmes. L'accès aux postes à responsabilités des femmes a été largement favorisé. Ca ne s'est évidemment pas fait sans mal. Il a fallu changer des habitudes et trouver des solutions parce qu'elles restent largement en charge des enfants. À présent, nous devons faire la même chose en matière de pensions.»

C.Ern.